Lycée polyvalent Léonce Vieljeux
118 rue des Gonthières
17026 LA ROCHELLE CEDEX 01

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Engagement de versement de la taxe
Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

- **Bénéficiaire le lycée polyvalent Léonce Vieljeux UAI 0170029p**
  SIRET : 19170029300019

Mode de règlement

- Payable par chèque à l'ordre du Lycée Léonce VIELJEUX :
- Par virement IBAN
  TP La Rochelle : FR76 1007 1170 0000 0010 0252 *093* *BIC : TRPUFRP1*

Votre masse salariale 2022 : €
x 0.68 % €

Solde Ecole de 13 % TA 2023 €
Avant le 31/05/2023

Contact de l'entreprise :

Votre entreprise :

Nom Prénom

Tel Email

Adresse

Nous vous remercions pour votre soutien.